

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner les objets suivants :**

- **(11\_POS\_306) Postulat Alessandra Silauri et consorts - Quelle stratégie pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses vaudois**
- **(11\_POS\_307) Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Biodiversité ! Les abeilles en sont aussi les garantes !**

La commission a siégé le 3 septembre 2012 à la salle de conférence n° 300 du DECS. Elle était composée de Mmes Alette Rey-Marion, Ginette Duvoisin et Susanne Jungclaus Delarze (présidente-rapportrice) et de MM. Michel Renaud, Pierre-Yves Rapaz, Philippe Randin, Maurice Neyroud, Serge Melly et Hans-Rudolf Kappeler.

Monsieur Philippe Leuba, chef du DECS, était accompagné de M. Frédéric Brand du Service de l'agriculture.

Monsieur Jérôme Marcel a pris les notes de séance, qu'il en soit vivement remercié.

Les postulats sont traités l'un après l'autre et votés séparément.

**Postulat Alessandra Silauri et consorts - Quelle stratégie pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses vaudois**

Le postulat relève l'importance tant paysagère, culturelle, écologique qu'économique des vignobles en terrasses. Or dans le cadre des nombreux remaniements fonciers les murs en pierres sèches disparaissent. Leur entretien nécessiterait un investissement en temps et en argent qui entre en conflit avec les préoccupations économiques des vignerons. Le Valais a mis en place une stratégie pour la sauvegarde des murs en pierres sèches, le postulat souhaite que le Canton de Vaud étudie des mesures similaires. Le postulat demande des mesures incitatives se basant sur la loi sur l'agriculture fédérale et cantonale, mais aussi sur les lois sur l'aménagement du territoire et de la protection de la nature et du paysage (information, cours de formation, réseau d'échanges et subventions).

Monsieur Leuba confirme que le postulat concerne plusieurs départements et qu'en cas d'acceptation du postulat, la réponse sera le fruit d'un travail interdépartemental.

En se basant sur une étude valaisanne, le DECS a fait une première extrapolation sur les murs du Lavaux qui estime le coût d'entretien à plus de 100 millions de francs. Un inventaire des murs et de leur typologie de construction n'existe pas pour Vaud. Il se pose la question de la vocation des murs de vignes : élément paysager ou soutènement de surfaces liées à une activité économique viticole ?

Dans la discussion de la commission, les points suivants sont abordés :

- Les murs en pierre du vignoble vaudois ne sont pas traditionnellement en pierres sèches (technique de construction typique en Valais). Ces murs de soutènement peuvent être de natures diverses : pierres intégrées, gypse, béton avec ou sans parement en pierres, l'évacuation de l'eau derrière les murs peut et doit dans tous les cas être assurée.

- Certains murs ou partie de murs font les frais d'une mécanisation du vignoble.
- L'exploitation du vignoble en terrasses génère un coût de production supérieur aux autres régions viticoles. La promotion des vins et la conquête des marchés efficaces serait à long terme un des éléments clé de soutien aux murs de vigne (dans le Lavaux en particulier).
- L'esthétique des murs n'a pas la même importance dans le vignoble du Lavaux inscrit dans le patrimoine de l'UNESCO, donc reconnue par des experts mondiaux que dans les autres vignobles vaudois. Certains députés craignent de voir le Lavaux transformé en musée de type Ballenberg. La réflexion sur le maintien de ce mixte de tourisme et d'économie donnerait des pistes de réflexion pour d'autres régions, notamment les parcs naturels régionaux également confrontés au coût élevé de l'entretien des murs en pierres.

### ***Prise en considération***

Au final, le terme de « pierres sèches » au centre du titre du postulat suscite la plus forte discussion et dérange la majorité de la commission qui s'oriente vers une prise en considération partielle du postulat qui vise de manière plus générale le maintien du vignoble en terrasse vaudois en modifiant le postulat de la manière suivante :

*Quelle stratégie pour sauvegarder le vignoble en terrasse vaudois ? en lieu et place de Quelle stratégie pour sauvegarder les murs en pierres sèches et le vignoble en terrasses vaudois ?*

Avec 5 voix (contre 4 voix pour une prise en considération complète), la majorité de la commission recommande donc la prise en considération partielle du postulat et son renvoi au Conseil d'Etat pour rapport.

### **Postulat Alette Rey-Marion et consorts - Biodiversité ! Les abeilles en sont aussi les garantes !**

La postulante expose la problématique de la mort des abeilles dont les principales causes sont le varroa (acarion importé en Suisse il y a 25 ans) et les virus qu'il transmet. Les ruchers ont subi de lourdes pertes en particulier l'hiver 2011-2012. Le problème est mondial et toutes ses causes ne sont pas identifiées scientifiquement.

L'apiculture est généralement une activité annexe à l'agriculture ou un hobby. Le manque de remplacements de reines de moindre qualité, des problèmes nutritionnels ou d'hygiène dans la pratique apicole sont également source de problèmes et d'affaiblissement des populations ou même de pertes de colonies.

La postulante insiste sur le rôle important de pollinisation des abeilles dans la nature et l'économie agricole notamment l'arboriculture. Elle remercie le Conseil d'Etat pour son soutien au service sanitaire apicole créé en 2012 et demande d'étudier un soutien financier par l'intermédiaire des associations d'apiculture visant à remplacer les colonies d'abeilles décimées.

Monsieur Leuba précise que ce postulat concerne également le DSE par l'intermédiaire du service vétérinaire.

Le problème dépasse les limites cantonales, l'administration fédérale recherche activement des solutions pour lutter efficacement contre ces problèmes sanitaires.

Le simple repeuplement n'est qu'une solution à court terme. La contribution annuelle de l'Etat s'élèverait à Fr. 530'000.- pour une participation de 50% au remplacement des colonies dont, selon estimation, la moitié en moyenne serait annuellement décimée. La priorité pour le Chef du DECS est l'identification des causes avant de remédier ou finalement de repeupler.

La discussion de la commission met les points suivants en évidence :

- La mort des abeilles est telle que de nombreux apiculteurs, en particuliers les jeunes, se découragent. Cette évolution met en péril la relève.

- La formation des apiculteurs est insuffisante. Ils ne respectent souvent pas les règles élémentaires d'hygiène dans la gestion de leur rucher.
- Le remplacement des populations mortes ou disparues n'est pas la solution au problème qui est d'ordre sanitaire.
- Le fait que le rucher-école à Marcelin subisse également des pertes confirme une problématique sanitaire générale.
- La proposition du Sagr à la FVA (Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture) visant à encourager les jeunes apiculteurs à démarrer un rucher par une contribution forfaitaire de départ n'a pas eu de succès.
- Le Sagr informe également que les montants prévus au budget cantonal pour la promotion, la formation et la vulgarisation apicole ne sont pas épuisés.
- Le dialogue entre Sagr et FVA est difficile.

### ***Prise en considération***

La commission considère que le remplacement des colonies décimées ne résoudra pas les problèmes sanitaires. Elle souhaite une prise en considération du postulat en axant prioritairement sur l'aspect sanitaire.

Avec l'accord de la postulante les demandes au CE sont modifiées comme suit :

- renseigner le GC sur la situation sanitaire liée aux pertes de colonies,
- renseigner le GC sur les moyens de valoriser l'apiculture vaudoise par des mesures de subventionnement, de formation etc.,
- reprendre contact avec le milieu associatif et de stimuler la Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture.

Avec cette interprétation, le postulat est accepté à l'unanimité par la commission qui recommande son renvoi au CE.

Ollon, le 15 novembre 2012

La rapportrice :  
(signé) *Susanne Jungclaus Delarze*